

# BIENVENUE

## Nouveaux arrivants

(Pour être un nouvel arrivant vous devez avoir fait l'achat d'une première résidence principale à Mont-Carmel et l'habiter de façon permanente [plus de 9 mois par année] ou louer un appartement et l'habiter de façon permanente [plus de 9 mois par année]. Ne sont pas considérés comme nouvel arrivant : les locataires qui deviennent propriétaire, les locataires qui changent d'appartements, les carmelois qui déménagent dans Mont-Carmel, les acheteurs de résidences secondaires ou chalet.)

Nom et prénom			
Adresse et numéro de téléphone			
Enfants	Oui	Nombre :	Non
Nouveau propriétaire Si oui, cocher.		Nouveau locataire Si oui, cocher.	
Date d'achat		Date d'emménagement	



# BIENVENUE